



Expérimentation EPoP

Note de synthèse

Mars 2024

Rédactrices : Corinne Grenier et Eléonore Segard

Objet de la note de synthèse

La note de synthèse est un document volontairement court, qui met en évidence les éléments essentiels qui ont été observés et analysés durant les trois années de l'expérimentation d'EPoP dans région Hauts de France (territoire d'Amiens et de Roubaix) et en région Nouvelle Aquitaine (Départements de la Gironde, Lot et Garonne, Vienne).

Elle propose des recommandations pour massifier le recours aux savoirs expérientiels dans ces deux régions, et pour essaimer la démarche EPoP dans d'autres régions.

La note de synthèse a été construite sur la base de trois rapports d'évaluation :

- Premier rapport : novembre 2022, sur la base d'entretiens auprès de 6 IP, 5 RP, 9 membres des comités régionaux de pilotage, de 5 autres partenaires et des deux chefferies régionales. Des documents internes (rapports d'activités, annuaires des IP...) ont également été analysés.
- Second rapport : septembre 2023, sur la base de l'administration de trois questionnaires auprès des IP, des RP et des membres des comités régionaux de pilotage et des comités en territoire.
- Troisième rapport : mars 2024, sur la base d'entretiens auprès de 9 IP, 10 RP et des deux chefferies régionales. Des documents internes ont également été analysés.

Table des matières

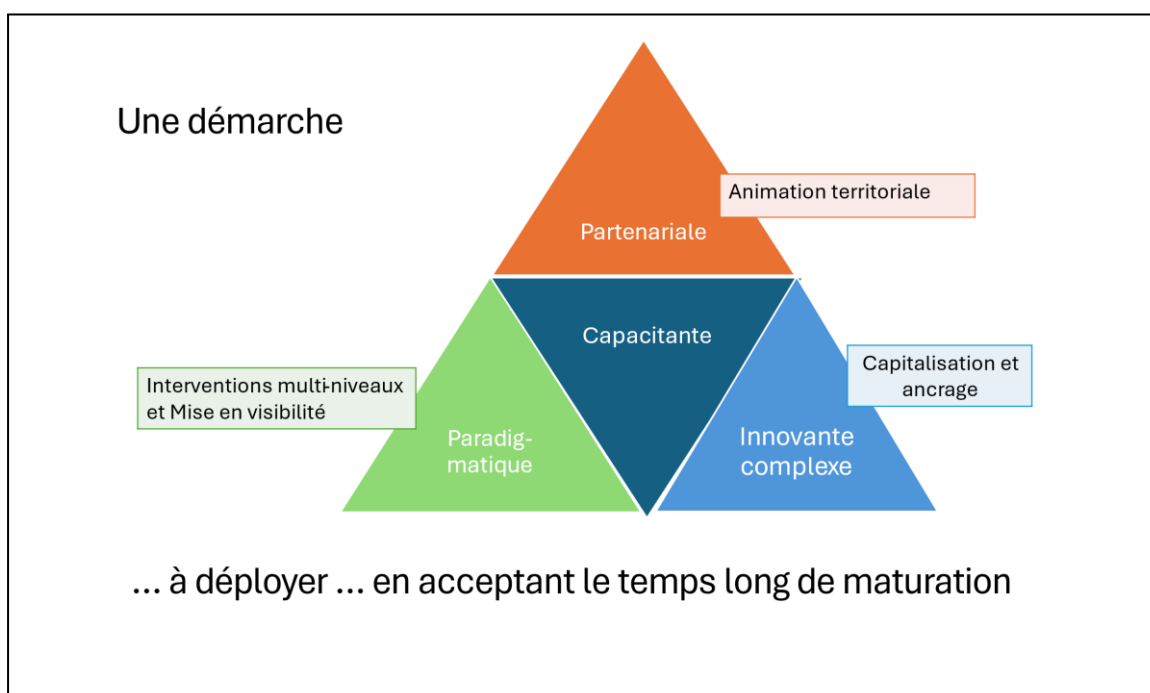
Objet de la note de synthèse	2
EPoP : notre regard sur la démarche	3
EPoP : une démarche paradigmatique	3
EPoP : une démarche innovante	4
EPoP : une démarche partenariale et territoriale	5
EPoP : une démarche capacitante.....	5
Le déploiement d'EPoP comme une démarche capacitante	7
Levier 1. Des IP expérimentés et une offre d'intervention-pair.....	7
Levier 2. Promouvoir la demande en faveur du recours aux savoirs expérientiels .	9
Levier 3. La mise en relation	10
Préparer la massification et l'essaimage	11

EPoP : notre regard sur la démarche

EPoP se définit comme une démarche impactante, qui promeut la production effective d'impacts sociaux, territoriaux et professionnels au profit de la massification du recours aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap (PSH). EPoP entend ainsi contribuer aux enjeux de l'autonomisation des PSH, de la transformation de l'offre médico-sociale, et plus largement d'une société plus inclusive.

EPoP a été expérimentée durant trois ans dans deux régions, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine ; et pour chaque région, respectivement, dans deux bassins de vie (Roubaix et Amiens), et trois départements (Gironde, Lot et Garonne, Vienne). Le portage régional est assuré par une chefferie régionale, portée par le CREAL en Hauts de France et un partenariat entre la Croix-Rouge française Nouvelle-Aquitaine, la FISAF, et LADAPT en Nouvelle-Aquitaine.

La manière de conduire son déploiement est liée à ses caractéristiques intrinsèques, que nous analysons à travers quatre facettes : une démarche paradigmatique, innovante, partenariale et territoriale, et capacitante.



EPoP : une démarche paradigmatique

EPoP s'articule autour de trois enjeux paradigmatiques forts : l'auto-détermination, les savoirs expérientiels, la société inclusive, dont nous savons tous combien la transformation est un long processus. Les parties prenantes d'EPoP sont des acteurs

et des portes paroles de cette transformation. Ils doivent communiquer, convaincre et ont besoins pour cela :

- de supports de mise en visibilité d'exemples concrets, d'initiatives inspirantes,
- d'outils concrets : annuaires, fiches d'activités, vidéos ...
- de disposer d'instruments de mesure de l'effet d'EPoP sur les PSH (échelle d'autodétermination) pour convaincre,
- d'espaces ressources pour renforcer leurs capacités de conviction,
- d'outils d'*advocacy*,
- de créer des partenariats avec des dispositifs ayant les mêmes ambitions de transformation de la société,
- d'être reconnus comme leaders sur ces thématiques.

Les interventions des acteurs EPoP doivent être menées à tous les niveaux du système (micro, méso, macro) pour lever l'ensemble des barrières et introduire une transformation systémique en profondeur. Elles doivent soutenir le recours aux savoirs expérientiels des IP à la fois dans le champ médico-social et de la santé, dans les autres champs de la politique publique (éducation, justice...) et dans le milieu ordinaire. Les partenaires associés à EPoP doivent être recrutés dans tous ces champs, idéalement dès le démarrage de la démarche.

EPoP : une démarche innovante

Au regard de modèles de déploiement d'une intervention complexe (voir rapport 1), nous avons identifié un certain nombre d'éléments qui relèvent du pilotage de la mise en œuvre ou de la mise en œuvre des processus opérationnels.

Ce sont des éléments décidés au départ qui ont été déployés en vue de promouvoir le recours aux savoirs expérientiels : gouvernance nationale et régionale, chefferie régionale, recrutement et formation. La démarche a ensuite pris forme, dans le temps, effectivement, sur le terrain, elle se confronte au réel. Au bout d'un certain temps, l'appropriation, sur le terrain, par les parties prenantes des différentes facettes et effets du recours aux savoirs expérientiels génère de nouvelles innovations.

Nous qualifions ces innovations d'innovations « terrain ». Elles découlent, à l'épreuve du terrain, de l'innovation « parent ». Le cheminement que prend la démarche innovante ne peut jamais être totalement anticipé, pensé, imaginé.

Il va dès lors être nécessaire d'éclairer ces innovations terrain, de les formaliser, de les capitaliser pour les mettre en visibilité, les partager et qu'elles viennent ancrer plus en avant la démarche EPoP. Cette démarche nécessite donc de se doter d'un système continu pour identifier :

- comment les acteurs problématisent la démarche EPoP (pour comprendre les raisons de leur engagement et de leur mobilisation),

- comment les acteurs sont enrôlés, à savoir la manière dont ils vont prendre et exercer leurs fonctions d'IP, de RP, et de chefferie régionale,
- comment des éléments (outils, pratiques, réseaux d'interconnaissance et de travail...) s'ancrent et deviennent irréversibles. La capitalisation de ces éléments est alors essentielle.

EPoP : une démarche partenariale et territoriale

EPoP est une démarche pluri-partenariale qui s'inscrit sur un territoire. Elle est portée par un ensemble d'acteurs qui doivent ensemble investir le recours aux savoirs expérientiels. Elle ne peut être le fait d'une seule organisation. Elle doit embarquer un ensemble d'acteurs et faire adhérer autour d'une « *cause commune* ».

Au niveau d'une région, une animation territoriale forte doit impliquer un travail continu sur une problématisation commune du recours aux savoirs expérientiels, et l'appropriation d'un langage partagé. Un travail important de définition des termes a été mené au début de la démarche. EPoP s'appuie sur une gouvernance partagée et la pluralité d'acteurs intervenant dans son processus permet de mobiliser des ressources hybrides et d'ancrer la démarche sur le territoire. En particulier, la mobilisation de structures du médicosocial et des services du droit commun contribue au décloisonnement entre secteurs qui est une des conditions d'une société inclusive.

Au niveau national, l'équipe ressource nationale doit jouer un rôle essentiel pour allouer les moyens nécessaires à la démarche EPoP en région, coordonner les chefferies régionales, impulser des travaux communs à tous et faire circuler entre les régions les bonnes pratiques.

EPoP : une démarche capacitante

Le terme « capacitant » s'ancre dans le courant de la capacitation, ou des *capabilities*, promouvant l'autonomisation de la personne, en considérant que c'est un environnement (de travail, de loisirs...) qui doit être « capacitant », à savoir être en mesure de porter cette autonomisation. L'individu a à sa disposition des occasions de faire ou de dire, mais qui ne sont que potentielles. Il s'agit alors de mettre en place des « facteurs de conversion » (dispositifs, outils, mécanismes divers, accompagnement, acteurs aux fonctions spécifiques...) qui permettent à l'individu de se saisir effectivement de ces occasions pour mener son projet. Pour opérer cette conversion, la parole de la PSH compte et est légitime (savoirs expérientiels).

Nous considérons EPoP comme une démarche capacitante dès lors que :

- Elle aide la PSH à conscientiser et formuler son projet de vie, ainsi que les compétences et expériences qui auront constitué son parcours.
Les savoirs expérientiels jouent ici un rôle essentiel, sur lesquels prend appui la PSH pour mener ce travail de conscientisation et de formulation, ainsi que d'imagination de son futur.

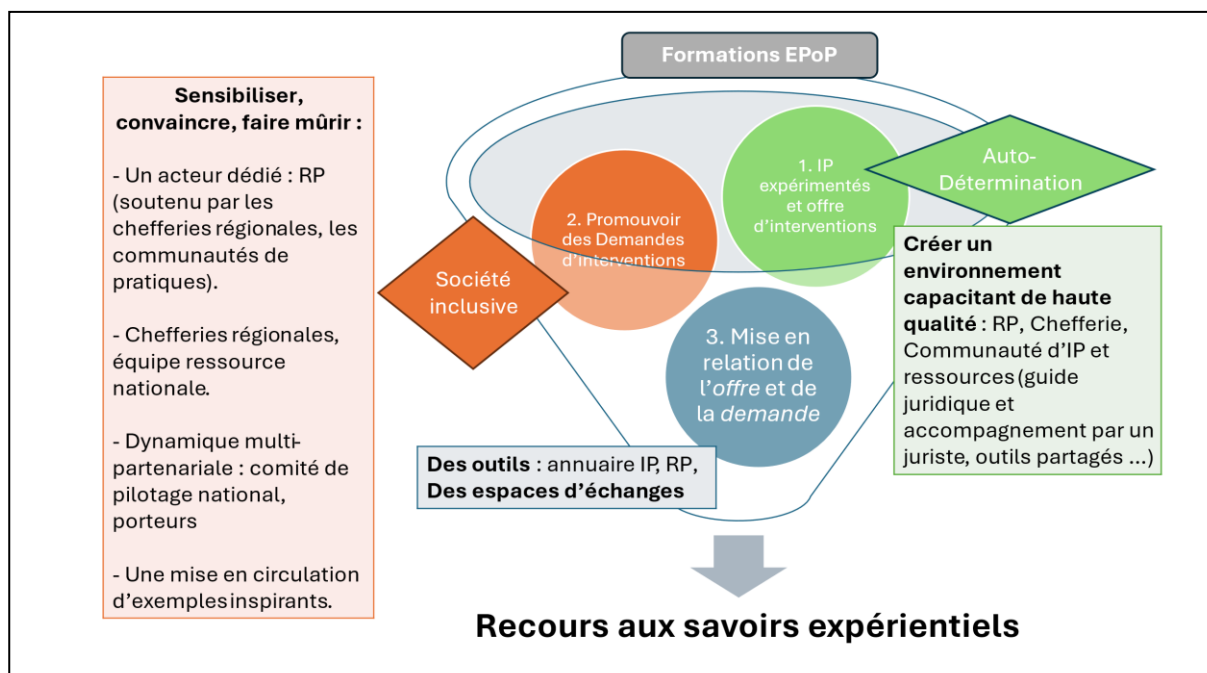
- Elle mobilise les acteurs et favorise la production d'outils ou de tout autre mécanisme qui permet à la PSH de se saisir des opportunités de son environnement pour poursuivre son projet de vie, et pour rendre compte de son vécu auprès de publics divers, en des occasions aussi variées que le témoignage, l'accompagnement, la participation à des groupes de travail ou de conception de projets...
Dès lors, EPoP rend visible et accessible, ou élabore ces opportunités pour le projet de vie de la PSH.
- Ce qui est ainsi réalisé doit avoir une valeur pour tous qui y participent. Et cette valeur peut être identifiée, voire appréciée (pour ne pas dire évaluer).

Pour conclure, nous observons que la démarche EPoP s'est déployée en trois phases :

- Mobiliser et former les IP et RP ; développer l'interconnaissance ; expliciter la notion de recours aux savoirs expérientiel.
- Accompagner les IP et RP à endosser leur fonction ; soutenir l'Offre (encourager les IP à faire valoir leurs savoirs expérientiels) et la Demande (encourager les RP à recourir à ces savoirs).
- Déployer concrètement les interventions et de projets alimentés par les savoirs expérientiels ; ajuster et soutenir en permanence pour répondre aux difficultés rencontrées par cette « confrontation au réel ». ; capitaliser pour stabiliser l'engagement dans la démarche.

Le déploiement d'EPoP comme une démarche capacitante

Le premier levier vise à mobiliser et accompagner des IP expérimentés pour produire une offre d'intervention riche et étayée. Le second levier vise à faire émerger et élaborer les demandes de recours aux savoirs expérientiels. Le troisième levier est la mise en relation entre les IP et ces demandes afin d'identifier pour chaque demande un IP qui puisse répondre aux besoins exprimés.



Levier 1. Des IP expérimentés et une offre d'intervention-pair

Témoignages

« EPoP est un révélateur des possibles » ; « j'ai appris beaucoup de choses, je ne m'y attendais pas » ; « la rencontre avec d'autres forme de handicap : oui c'est bien » ; « j'utilise EPoP qui m'évite d'être dans des lieux de marginalisation ; je suis avec des gens avec qui j'ai confiance » ; « EPoP est très important ; au début on ne connaît pas les enjeux ; on avance doucement ; c'est porteur c'est un groupe ressource. Je suis vraiment contente d'y participer ».

Identifier et mobiliser les IP

Les premiers IP ont été recrutés dans le réseau des partenaires, des RP et des chefferies régionales. Ce mode d'entrée est facilitant pour initier rapidement le démarrage d'EPoP. La formation est un passage nécessaire pour créer des liens entre IP, présenter la démarche, son organisation et la terminologie associée à EPoP. Les IP commencent à prendre confiance en eux.

Point d'attention : favoriser de la diversité des profils des IP, notamment quant à leurs champs possibles d'intervention, pour éviter qu'EPoP ne reste trop longtemps dans le seul champ médico-social. Des IP ayant la possibilité d'intervenir dans le milieu ordinaire sont à prendre en compte.

Se définir comme IP

C'est au fil des trois ans que les IP ont acquis des habiletés à se définir comme tel. Cette compréhension qui on est en tant qu'IP repose sur les éléments suivants :

- Pouvoir dire « *qui je suis* » en tant qu'IP : en tant que personne-ressource, formée ou experte de l'intervention-pair, pour mettre à disposition son expérience de vie, et encourager d'autres PSH à savoir comment vivre avec leur handicap.
- Pouvoir faire savoir (et démontrer) qu'on est capable de concevoir et/ou de participer à des projets et des activités.
- Une mise en capacité (empowerment), qui repose sur : une confiance dans ses savoirs, la reconnaissance de sa propre valeur (et le faire savoir), le souhait d'acquérir davantage d'autonomie dans ses choix d'interventions, et dans le choix des publics auprès de qui l'IP veut intervenir.
- Des compétences, telles que : savoir gérer ses émotions, désirer acquérir de nouvelles compétences « techniques » pour intervenir (communication écrite et orale, facturation...).
- Savoir se définir comme « professionnel de l'intervention-pair ».
Cette posture de professionnel n'est pas liée à une rémunération des interventions des IP. Que l'IP soit rémunéré ou bénévole, l'IP doit accepter le respect d'un certain nombre d'obligations : respecter son engagement d'intervenir, respecter le format, le contenu, les horaires / dates de l'intervention, savoir s'adapter aux différents publics auxquels on s'adresse, accepter d'être « évalué » (quand souvent, à la fin d'une table-ronde ou d'une conférence, un petit questionnaire de satisfaction est adressé aux participants) ...
Savoir respecter ces obligations doit être entendu comme une source de reconnaissance et de valorisation de l'IP.

Point d'attention : la posture d'IP doit être bien comprise par les RP.

S'approprier la fonction d'IP

C'est un cheminement qui peut être aisé pour quelques IP (souvent ceux « autonomes » avant leur entrée dans EPoP), mais qui est très souvent long et complexe pour tous ceux qui vont grâce à EPoP acquérir les ressources pour leur autonomisation dans leurs choix.

L'accompagnement des IP joue ici un rôle essentiel : il est porté par les chefferies régionales et les RP (voir ci-après).

Point d'attention : l'entraide entre IP reste encore marginale. Les IP ne semblent pas encore former un réseau, en dehors de son animation par les chefferies régionales (réunions collectives diverses).

Pour soutenir cette entraide, des IP aimeraient jouer le rôle d'IP-référent, pour accompagner de nouveaux IP, ou pour animer une communauté de pratiques, pour échanger sur leurs pratiques, faciliter des mises en relation avec des professionnels désireux de recourir à leurs savoirs expérientiels.

Levier 2. Promouvoir la demande en faveur du recours aux savoirs expérientiels

Témoignages

« On croit tous à ce projet, on sait maintenant qu'on peut faire appel aux IP dans nos actions » ; « Je ne veux pas revenir en arrière » ; « On sait qu'on peut oser avec les PSH ». « Ce sont des personnes [IP] qu'on accompagne et qui nous accompagnent aussi ».

Aujourd'hui, le recours aux savoirs expérientiels ne fait pas partie des pratiques courantes. En conséquence, il y a encore très peu de structures qui formulent des demandes de recours. EPoP n'est pas un nouveau dispositif qui vient s'inscrire dans un paysage déjà bien établi. Il faut au contraire s'attaquer à un changement paradigmatique de regard sur le handicap. Dès sa conception, EPoP a compris ce défi et a prévu la fonction de RP, pour contribuer précisément à ce travail de transformation.

L'évaluation montre que cette fonction est lourde et difficile à mener mais qu'elle commence à se préciser et se construire, sur le terrain. Le RP joue un rôle de communication et de mobilisation de sa structure et des équipes pour s'engager dans EPoP. Une fois la structure convaincue, le RP pourra accompagner les équipes pour faire éclore un projet de demande qui soit clair, précisé, bien périmétré et pertinent.

Le RP est confronté à de nombreuses difficultés dans sa capacité à convaincre et rencontre des freins importants d'ordre individuels, organisationnels et paradigmatiques.

Point d'attention : l'évaluation décèle que la prise de fonction attendue chez les RP est délicate quand les directions générales / régionales des structures sont peu mobilisées : pas de réelle démarche partenariale, peu de communication spécifique sur l'intérêt du recours aux savoirs expérientiels (comment évaluer son impact, par ex.).

Le RP a donc besoin d'un lieu relais où se ressourcer, trouver des éléments de réponse, partager ses interrogations. L'accompagnement de la chefferie régionale est de première importance pour maintenir la dynamique et l'émulation des RP.

Les chefferies régionales apportent également un soutien effectif aux RP et agissent sur ce deuxième levier plus directement par les actions de sensibilisation et de communication menées sur les territoires.

Le fait que la démarche soit multi partenariale contribue à cet objectif de développer le niveau de maturité des différents acteurs vis -à-vis du recours aux savoirs expérientiels. L'échelon national d'EPoP (comité de pilotage et chefferie nationale) permet de motiver et mobiliser de nombreux partenaires. C'est une dynamique collective qui doit rayonner très largement et n'est pas le fait d'un ou quelques acteurs.

Point d'attention : ces transformations sont lentes, un travail de fond est nécessaire à tous les niveaux pour faire entrer les savoirs expérientiels dans les habitudes et promouvoir les besoins en recours aux savoirs expérientiels. En conséquence, il est nécessaire d'inscrire le déploiement d'EPoP sur un temps long.

Levier 3. La mise en relation

La correspondance entre l'offre d'intervention et les demandes de recours aux savoirs expérientiels doit être la plus ajustée pour être la garantie d'un recours à ces savoirs expérientiels réussi et respectueux.

La mise en relation est principalement effectuée aujourd'hui par les chefferies régionales.

L'annuaire des IP est disponible depuis janvier 2024 sur le site internet EPoP et va permettre de multiplier les mises en relation. C'est un outil phare dans le déploiement d'EPoP.

Des espaces de rencontre et d'échanges mis en place par les chefferies régionales demandent une attention soutenue pour être animés et perdurer dans le temps. Il est proposé.

Préparer la massification et l'essaimage

L'ambition d'EPoP est bien de massifier le recours aux savoirs expérientiels en activant les 3 leviers décrits plus haut. Le défi est de l'essaimage est de garder la qualité et les fondamentaux de ce qui constitue EPoP :

- L'autodétermination des IP grâce à un accompagnement sur mesure,
- Un changement des pratiques de l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche.

Les ressorts en sont les suivants, que nous déclinons autour des caractéristiques de la démarche EPoP :

- **Une démarche paradigmatique.**

- Maintenir l'entrée dans EPoP des IP, des RP, et de représentants de leurs directions nationales / régionales, par une formation-socle qui pose les fondamentaux de la démarche (principes, valeurs, terminologie...).
- Favoriser le recueil d'expérience, d'exemples concrets et de mise en visibilité des interventions par les pairs : via les sites internet d'EPoP national, des chefferies (ou centres ressources), des sites des structures des RP et des partenaires ; accompagner les IP qui ont un site (ou qui communiquent par LinkedIn) à relayer leurs interventions.
- Favoriser la mesure des effets, en particulier par l'utilisation systématisée d'une échelle de l'autodétermination, pour les IP, par tout indicateur qui fait sens pour les structures des RP.

- **Une démarche innovante.**

- Le pilotage régional (supervisé par l'équipe nationale) des trois premières années est primordial : accepter qu'EPoP avancera différemment dans chaque région. Des indicateurs de mobilisation des acteurs et de réalisations d'interventions par les pairs, ainsi que des outils de communication sont alors primordiaux pour soutenir cette phase.
- La mobilisation des premiers IP et RP est essentielle pour faire démarrer EPoP et pouvoir rapidement communiquer sur des réalisations concrètes :
 - a) Pour les RP : promouvoir un outil de pré-diagnostic pour évaluer le degré de maturité à se lancer dans EPoP.
 - b) Pour les IP : évaluer leur degré d'auto-détermination, pour aider les chefferies régionales à ajuster leurs modalités d'accompagnement (et temps consacré).
- Développer une capacité à repérer les innovations de terrain et les capitaliser dans des outils de circulation d'expérience. Le rôle des communautés de pratique en région, et leur mise en réseau piloté par le National est ici essentiel.

- **Une démarche partenariale et territoriale.**

- Selon la configuration géographique et la situation partenariale préexistante, une étude doit être menée pour étudier la bonne échelle d'implantation des territoires d'animation d'EPoP dans chaque région.
- L'animation en territoire sera facilitée si la fonction d'IP-référent est promue.

- **Une démarche capacitante.**

L'accompagnement des IP à conscientiser et formuler leurs savoirs expérientiels est primordial. Il est important que ses modalités restent adaptées à la situation et aux besoins de chaque IP.

Un accompagnement des IP individualisé, très souvent « *à la demande* », sur un temps long, doit être préservé par des allocations de temps et de moyens nécessaires.